



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

~~~~~

Date de convocation : 8 novembre 2016

L'an deux mille seize, le huit novembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de M. Pierre LAURENT, excusé, qui avait donné procuration à Mr Dominique JOUVE.

Monsieur Rémy VIARSAC a été nommé secrétaire de séance.

Le maire exprime son émotion face au décès de Marie-Claude COULLET, conseillère municipale. Il rappelle son engagement au sein du conseil, ainsi que dans sa vie professionnelle et personnelle. Une minute de silence est effectuée en sa mémoire.

Le maire sollicite l'assemblée pour inscrire les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Vente Ferme Marcellin- délibération
- Vacations RISTE Estelle ateliers périscolaires
- Indemnité de conseil nouvelle Inspectrice des Finances Publiques
- Virements de crédits- participation frais scolarité hors commune

Accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

#### 1) Compte-rendu du conseil du 24 octobre 2016

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

#### 2) Eclairage public : reprise de compétence CCVE et convention délégation au SDED.



Venterol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Compétence Eclairage public :

Cette compétence a été déléguée à la CCVE mais celle-ci ne l'exerce que partiellement (maintenance courante).

Certaines communes de la future CCBDP (Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale) ont une convention de délégation au SDED de l'exploitation de leur éclairage public qu'elles n'envisagent pas de dénoncer.

Il est donc envisagé que la CCVE (avant le 31/12/2016) ou la CCBDP (après le 01/01/2017) restitue cette compétence aux communes. Celles-ci pourront la confier au SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme), ou l'exercer en propre.

A Venterol nous n'avons pas les compétences pour assurer l'entretien du réseau ou évaluer les remises à niveaux et remplacements nécessaires. En complément, la Maire présente un diaporama des compétences proposées par le SDED.

Il est proposé de :

- 1) accepter de reprendre la compétence Eclairage Public exercée jusqu'alors par la Communauté de Communes
- 2) déléguer cette compétence à Energie SDED dans les conditions présentées en réunion dès que la Communauté de Commune aura voté sa restitution aux communes.

Après délibération, les élus votent les deux propositions à l'unanimité.

**3) Travaux de rénovation des peintures murales de la Chapelle Sainte Perpétue (œuvre de Cristobal ORTI)**

L'APAVEN a préparé un cahier des charges, puis fait réaliser une étude et consulté deux entreprises spécialisées. Elle propose de choisir le devis le moins élevé proposé par M. François MORAND pour un montant de 8160 € (TVA non applicable).

Elle a pris contact avec la Conservation Départementale qui a validé l'étude et le choix du prestataire. Le département pourrait nous aider à hauteur de 40%.

Le Maire a demandé à André PELOUX, Président de l'APAVEN, de bien noter qu'il est nécessaire de demander la subvention et d'attendre l'accusé de réception du Département pour passer la commande. Compte-tenu du cycle budgétaire, cela risque de retarder notablement les travaux.

Ceci étant précisé, il est proposé au Conseil de déléguer la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'APAVEN. Celle-ci préparera le dossier de demande de subvention que la mairie adressera au Conseil Départemental. Elle pourra solliciter en parallèle d'autres financeurs.

Elle sera chargée ensuite du suivi des travaux.



Venterol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Avis favorable à l'unanimité.

**4) Subvention classe de découverte**

La Directrice de l'école et les enseignantes organisent une classe de mer en avril 2017 pour toutes les classes. Les élèves de maternelle partiront 3 jours (2 nuits) et les grands resteront du lundi au vendredi.

La dernière classe de mer a eu lieu en 2013. Une subvention de 2500 € avait été versée par la Commune.

Le coût global est de 21 000 €. Après participation de l'APE, de la coopérative, etc. il reste aujourd'hui 7000 € à financer. Diverses animations sont prévues pour récolter un complément de financement et une contribution de la Commune a été sollicitée.

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 3500 € qui pourrait être financée sur les budgets 2016 et 2017.

Avis favorable à l'unanimité.

**5) Ferme et terrains Marcellin**

Le Maire informe les élus qu'aucune date de signature n'a encore été fixée, mais qu'elle devrait être programmée avant la fin de l'année.

Les notaires sont en voie de terminer les actes de vente aux trois acquéreurs aux prix suivants :

- Mme ADIB YAZDI: 0,7090 ha de bois et landes pour 2000 €
- M. ALLEOUD : 1,3644 ha de terres pour 12 000 €
- M. ROCHEVILLE : 6,5255 ha comprenant la maison, des terres et des bois et landes pour 266 000 €.

Soit un total de 280 000 € conforme à la délibération n° 2015039 du 7/12/2015 qui fixait ce montant net pour la commune de Venterol, à exiger dans le mandat de vente à la SAFER.

Pour information : à la demande du Maire, le service du Domaine a procédé à une évaluation officielle, les petites communes n'étant pas soumises à l'obligation de cette évaluation. Cette expertise valide le montant de 280 000 €.

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer les trois actes de vente.  
Avis favorable à l'unanimité.



Venterol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**6) Vacations pour ateliers périscolaires de Mme RISTE Estelle**

Le Maire rappelle la délibération du 7 mars 2016, octroyant une rémunération horaire de 15 € nette à Mme RISTE Estelle, lorsque celle-ci animait un atelier périscolaire en dehors de son temps de travail habituel pour la période de mars à juillet 2016. Il demande aux élus de renouveler l'autorisation puisque Mme RISTE animera des ateliers périscolaires tout au long de l'année. Avis favorable à l'unanimité.

**7) Indemnité de conseil de l'Inspectrice des Finances Publiques.**

Au regard de la prise de fonctions de Mme SEVE Ghislaine, nouvelle Inspectrice Divisionnaire au Centre des Finances Publiques de Nyons, il appartient au Conseil de voter l'attribution de son indemnité de gestion et de conseil, en tant que comptable et receveur des finances de la commune. Le montant en sera fixé selon les règles en vigueur. Avis favorable à l'unanimité.

**8) Virement de crédits sur budget communal**

La commune a reçu une facture de participation aux frais de scolarité pour un enfant domicilié sur la commune mais inscrit à l'école maternelle de Tulette. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il est nécessaire d'effectuer un virement de 1347 € sur le compte 6713 et de déduire cette somme du compte 615228.

Avis favorable à l'unanimité.

**9) Dossiers en cours**

- Aménagements et constructions quartier Saint Jean : DAH a confirmé son intérêt pour la réalisation des logements locatifs (6 pour des familles + 3 pour des personnes âgées ou handicapées).
- Révision du PLU : Le cabinet Urbarchi a rencontré les agriculteurs de la commune, et va synthétiser les données récoltées.
- **Commission voirie** : elle s'est réunie le 8 novembre avec trois sujets à l'ordre du jour :
  - Projet de reclasser certains chemins ruraux en voies communales, pour optimiser les dotations de l'Etat et du Département.
  - Au programme 2017 de la CCVE, les élus souhaitent inscrire 1000 mètres environ de travaux à effectuer sur le chemin des Crêtes.



Venterol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

- Diagnostic de la voirie communale pour estimer les travaux à réaliser. Les élus pensent à prendre en compte et financer par le budget communal certains travaux de voirie communale en 2017, au lieu d'attendre la possibilité de les réaliser par le biais de la Communauté de Communes.
- Les élus dorénavant doivent réfléchir aux dépenses 2017 à prévoir.
- Route des Echirons : des travaux de débroussaillage seront prochainement effectués afin de sécuriser les bords de route.
- Travaux d'enduit des murs du cimetière de Novézan : seront réalisés fin décembre, début janvier 2017.
- Rond-point de Novézan : un rendez-vous avec le référent du Parc est organisé prochainement. Il nous proposera une étude paysagère pour rénover le rond-point existant.
- Salle Duplan : les élus étudient le changement éventuel du système de chauffage existant, trop consommateur d'énergie.
- Accessibilité : la deuxième tranche est à l'étude et prévoit la réfection des peintures de la salle des fêtes et de la salle Duplan.
- Terrain de jeux :
  - du retard est annoncé dans la réalisation des travaux, mais la date de l'inauguration est maintenue.
  - Dénomination du Terrain : après concertation, les élus retiennent la proposition de « Terrain des Auches ».
- Recrutement poste accueil et secrétariat : des candidatures ont été déposées, une commission se réunira très prochainement pour choisir le candidat.
- Défibillateur : une formation à son utilisation est programmée le mardi 22 novembre à partir de 17 heures
- Gestes de premiers secours : une formation est proposée, dispensée par les pompiers du Centre de Nyons, le samedi 14 janvier 2016 dans la salle des fêtes. Toute personne intéressée peut s'inscrire, le coût est de 50 € par personne.
- Dates à retenir :
  - 27/11 : bourse aux jouets
  - 3/12 : inauguration terrain de sport
  - 9/12 : petit marché de Noël à la salle des Fêtes, et soupe à l'épeautre
  - 4/2 ou 11/2 : repas organisé par l'APE.
  - 11/3 : loto
  - 14/5 : vide-grenier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 19 décembre 2016 à 18h30.**